

|  |
| --- |
| Contrat-cadre n°2021/001 |

Achat de matériel informatique et bureautique

**SOMMAIRE**

[Achat de matériel informatique 1](#_Toc99715678)

[ARTICLE 1 IDENTIFICATION DES PARTIES ET APPLICATION CGV 3](#_Toc99715679)

[1.1 Identification des parties : 3](#_Toc99715680)

[1.2 Application des CGV 3](#_Toc99715681)

[ARTICLE 2 OBJET ET LIEUX D’EXECUTION DU MARCHE 4](#_Toc99715682)

[2.1 Objet du contrat-cadre 4](#_Toc99715683)

[2.2 Lieux d’exécution du contrat-cadre 4](#_Toc99715684)

[ARTICLE 3 DUREE DU CONTRAT-CADRE - DELAI D’EXECUTION 4](#_Toc99715685)

[3.1 Durée du contrat-cadre 4](#_Toc99715686)

[3.2 Prise d’effet du contrat-cadre 4](#_Toc99715687)

[3.3 Délai d’exécution des prestations 4](#_Toc99715688)

[ARTICLE 6 STIPULATIONS FINANCIERES 4](#_Toc99715689)

[6.1 Prix du contrat-cadre 4](#_Toc99715690)

[6.2 Modalités de paiement 5](#_Toc99715691)

[6.2.1 Délai de paiement 5](#_Toc99715692)

[6.2.2 Intérêts Moratoires 5](#_Toc99715693)

[ARTICLE 7 PIECES A FOURNIR AU CLIENT 5](#_Toc99715694)

[7.1 Attestation d’assurance 5](#_Toc99715695)

[7.2 Attestations diverses 6](#_Toc99715696)

[ARTICLE 8 RESILIATION 6](#_Toc99715697)

[ARTICLE 9 MODIFICATION DU CONTRAT-CADRE 7](#_Toc99715698)

[ARTICLE 10 COMPETENCE JURIDIQUE 7](#_Toc99715699)

# ARTICLE 1 IDENTIFICATION DES PARTIES ET APPLICATION CGV

## 1.1 Identification des parties :

Entre les soussignés :

L’association Initiative Développement, domiciliée au 29 rue Ladmirault 86 000 Poitiers, représenté par Guillaume COUDRAY, Directeur financier,

SIRET n° 394 598 00023 – Code APE : 94.99Z

D’une part :

Et :

**La société NOM,**

dont le siège social est situé au adresse complète, représentée par Prénom NOM, Fonction,

N° SIRET : XXXXX – Code APE : XXXXX

Tel : XXX

Mail : XXX

## 1.2 Application des CGV

L’ensemble des Conditions Générales de Vente (CGV) applicables aux professionnels (clients de la société **NOM**), s’applique au présent contrat-cadre, sauf pour les dérogations expressément mentionnées dans le présent document.

Les présentes CGV peuvent être consultées en cliquant sur le lien suivant : XXXXX

**Ceci exposé, il est convenu et arrêté ce qui suit :**

# ARTICLE 2 OBJET ET LIEUX D’EXECUTION DU MARCHE

## 2.1 Objet du contrat-cadre

Le présent contrat-cadre a pour objet l’achat de matériel informatique et bureautique.

## 2.2 Lieux d’exécution du contrat-cadre

Les prestations et livraisons objet du contrat-cadre s’exécutent au 29 rue Ladmirault à Poitiers.

# ARTICLE 3 DUREE DU CONTRAT-CADRE - DELAI D’EXECUTION

## 3.1 Durée du contrat-cadre

Le présent contrat-cadre est conclu pour une durée de 1 an. Il sera renouvelable 1 fois 1 an par tacite reconduction.

## 3.2 Prise d’effet du contrat-cadre

Le contrat-cadre prend effet : (cocher une case)

à la notification du contrat-cadre au titulaire.

à la date du :

La transmission par mail du présent contrat-cadre signé des deux parties vaut notification au titulaire.

## 3.3 Délai d’exécution des prestations

Les délais d’exécution de prestation ou de livraison seront indiqués dans chaque devis proposé par le titulaire.

# ARTICLE 6 STIPULATIONS FINANCIERES

## 6.1 Prix du contrat-cadre

Le titulaire s’engage à exécuter les prestations et livrer les matériels commandés pour un montant maximum de 60 000 € HT sur toute la durée du contrat-cadre (reconduction(s) incluse(s)).

Le titulaire s’engage à appliquer l’exonération de TVA pour le matériel destiné à l’export sur présentation une fois l’an par Initiative Développement de la décision d’octroi de la Direction générale des finances publiques.

Les prestations et matériels commandés sont payables à réception de commande.

Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix figurant au(x) catalogue(s) du fournisseur, par l’émission de bons de commande.

Le fournisseur transmet un lien pour permettre l’accès à son catalogue tarifaire de prix unitaires, complet et détaillé, pour tous les produits qu’il propose Ces prix peuvent faire l’objet de remises dont les modalités d’applications sont spécifiées ci-après. Ces prix sont exprimés en Euros hors taxes.

Le catalogue de prix unitaire en vigueur doit pouvoir être consultable à tout moment.

Les quantités à reprendre seront spécifiées dans les bons de commandes.

Le fournisseur pourra enfin proposer toute solution permettant d’optimiser son offre financière (remises sur catalogue, livraison franco de port…).

## 6.2 Modalités de paiement

## 6.2.1 Délai de paiement

Le mode de règlement retenu est le virement avec mandatement. Le délai de paiement applicable au présent contrat-cadre est de trente (30) jours à compter de la réception de la facture (ou du mémoire) établie par le prestataire (cf application de l’article 19 du décret n°2013-269 du 29 mars 2013) ou à compter de la date d'exécution des prestations lorsqu'elle est postérieure à la date de réception de la demande de paiement.

Le délai global de paiement pourra être suspendu dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

## 6.2.2 Intérêts Moratoires

Le défaut de paiement dans les délais prévus ci-dessus fait courir de plein droit, et sans autre formalité, des intérêts moratoires au bénéfice des titulaires ou des sous-traitants payés directement. Il est fait application, pour toute la durée du contrat-cadre, du taux d’intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l’année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points.

Les intérêts d'un montant inférieur à 5 Euros ne seront pas ordonnancés ou mandatés.

Le montant de l’indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement est fixé à 40 €.

# ARTICLE 7 PIECES A FOURNIR AU CLIENT

## 7.1 Attestation d’assurance

Le titulaire du contrat-cadre devra justifier au moyen d’une attestation (à fournir tous les 6 mois à compter de la date de notification si contrat-cadre récurrent) portant mention de l’étendue de la garantie, au moment de la constitution, puis en cours d’exécution, d’une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de responsabilité civile (RC) qu’ils encourent vis-à-vis des tiers et du pouvoir adjudicateur en cas d’accident ou de tous dommages causés à l’occasion de l’exécution du contrat-cadre.

a) Assurances responsabilité civile et dommage aux tiers :

Le titulaire doit être détenteur d’une assurance garantissant les tiers en cas d’accident ou de dommages, causés par l’exécution des prestations (que la responsabilité du dommage soit due à un membre de son personnel ou à un système dont il dispose).

- Responsabilité civile en cours d’exécution des prestations,

- Responsabilité civile après exécution des prestations.

Les montants et couverture d’assurance doivent expressément s’appliquer aux dommages causés aux ouvrages préexistants (sols, murs, plafonds, …), et aux sinistres tels qu’incendie, explosion, etc.

b) Assurances vol et dommages aux biens :

Le titulaire doit être détenteur d’une assurance couvrant les vols et les dommages aux biens de l’association Initiative Développement ; sa responsabilité sera engagée que le dommage soit dû à un membre de son personnel ou à un système dont il dispose.

## 7.2 Attestations diverses

Le candidat retenu devra également fournir avant la notification du contrat-cadre, les pièces suivantes :

* **En cas de travail salarié : L’attestation de vigilance URSSAF – attestation de fourniture des déclarations sociales et paiement des cotisations et contributions sociales des candidats à une commande au moins égale à 5000 € HT**
* **En cas de travail bénévole : une attestation sur l'honneur assurant du caractère bénévole de ses activités.**
* **Une attestation fiscale permettant de justifier de la régularité de sa situation fiscale.**
* **Un RIB**
* **Une attestation d’assurance à jour.**

# ARTICLE 8 RESILIATION

Le présent contrat-cadre se trouverait annulé, de plein droit et sans indemnité d’aucune sorte, dans tous les cas reconnus de force majeure.

Toute annulation du fait d’une des deux parties entraînerait pour la partie défaillante l’obligation de verser à la partie lésée un dédit d’un montant égal à la somme toutes charges comprises mentionnée à l’article 6 du présent contrat-cadre, majorée des frais effectivement engagés à la date de l’annulation sur présentation des contrats-cadres et justificatifs.

# ARTICLE 9 MODIFICATION DU CONTRAT-CADRE

Tout changement des clauses du présent document et de ses annexes devra faire l’objet d’une modification du contrat-cadre datée et signée des deux parties.

# ARTICLE 10 COMPETENCE JURIDIQUE

En cas de litige, la loi française est seule applicable. Les tribunaux administratifs français sont seuls compétents : le tribunal administratif de Poitiers est compétent en 1er ressort. Les correspondances relatives au contrat-cadre sont rédigées en français.

**Tribunal Administratif**

Hôtel Gilbert

15, rue de Blossac - CS 80541

86020 Poitiers Cedex

Téléphone : 05 49 60 79 19

Télécopie : 05 49 60 68 09

Courriel : [greffe.ta-poitiers@juradm.fr](mailto:greffe.ta-poitiers@juradm.fr)

Par sa signature, le titulaire accepte les modalités stipulées dans le règlement de la consultation « CONTRAT CADRE RELATIF A LA FOURNITURE DE MATERIEL INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE » lancé par initiative Développement le 19 mai 2022, et pour lequel il a été sélectionné par initiative Développement.

Par sa signature, Initiative Développement accepte les Conditions Générales de Ventes du titulaire du contrat cadre.

**ENGAGEMENT DU TITULAIRE**

|  |  |
| --- | --- |
| *Fait en un seul original* | **Signature du candidat** |
| à  le / / 2022 | *Porter la mention manuscrite*  *« Lu et approuvé »* |
|  |  |

**ACCEPTATION DE L’OFFRE PAR LE CLIENT**

|  |  |
| --- | --- |
| *Est acceptée la présente offre pour valoir contrat-cadre* | **Signature du Fonction** |
| à  Le / / 2022 |  |
|  | NOM Prénom |